

## Conseil municipal du jeudi 27 septembre 2018 à 20h30

### Présents :

Mesdames S.LOISEAU, M.C.JOLLY, S.SINTUREL, M.QUEROU

Messieurs H. MARAICHEZ, C. NETO, JL. SZYSZKA, O.MORICEAU, J.C.SARAGOCA et E.GERVY.

Monsieur T.TURGNE a donné pouvoir à M.MARICHEZ, M. P.BOUVRY à Mme LOISEAU, Mme BERTRAND à M.SARAGOCA et Madame AFONSO à M.NETO.

Madame C.JAMET est absente.

Le quorum est donc largement atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

### Ordre du jour :

- 1) **Approbation** du procès verbal du conseil du 21 juin 2018 : unanimité. Monsieur H.MARICHEZ est désigné secrétaire de séance et Monsieur M.MORICEAU scrutateur à l'unanimité.
- 2) **Retrait du syndicat intercommunal France et Multien** : Messy ayant quitté le RPI et d'autre part retiré à ce syndicat la compétence voirie, n'a plus aucune justification à continuer à y adhérer. Il est donc proposé au conseil de décider du retrait du SIFM., en modifiant la rédaction de la précédente décision du 21/6/2018, pour tenir compte des observations des autorités administratives de contrôle : approbation à l'UNANIMITE
- 3) **Signature de la convention Plan Climat** : La Communauté de Communes Plaines et monts de France a décidé d'adhérer à la proposition de l'Etat de Convention Climat, de manière à permettre aux communes du syndicat qui s'associent à cette démarche, de bénéficier des subventions assurant de financer les investissements liés aux économies d'énergie. M. le Maire demande au Conseil de décider de cette adhésion qui permettra de financer la poursuite du remplacement des huisseries et fenêtres des locaux périscolaires : UNANIMITE
- 4) **Indemnités des élus** : Les indemnités des élus sont fixés de manière réglementaire par des textes législatifs, en référence à l'indice plafond du cadre A de la fonction publique. Ces indemnités sont libellées en pourcentage de cet indice de référence qui était resté inchangé depuis de nombreuses années. Le gouvernement ayant fait passer cet indice plafond de 1015 à 1022 points d'indice, le trésorier public demande que la décision soit modifiée en conséquence. Le conseil acte donc que pour les communes des 1000 à 3499 le taux de l'indemnité du Maire est de 43% de cet indice plafond de référence et celui des adjoints de 16,5% : UNANIMITE
- 5) **Mise en œuvre du PLU** : Dans le cadre de la démarche de révision du PLU, le Conseil doit émettre son avis, sans vote, sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable ( PADD )**, définissant les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation et de remise en état des continuités écologiques. Le projet, tel qu'il est décrit dans les documents du PLU, consultable en mairie, ne fait l'objet d'aucune observation particulière par les membres du conseil qui en conséquence émettent un avis favorable à l'unanimité.

- 6) Taux de la taxe d'aménagement** : Le Conseil municipal a fixé le taux sur le territoire communal à 5% le 29 mars 2018. Toutefois lorsque des travaux substantiels de création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour permettre des constructions nouvelles coordonnées, ce taux peut être sur certaines zones ciblées, porté à 20%. Monsieur le Maire propose donc de porter ce taux à 20% sur les 3 zones qui font l'objet de projet de lotissements qui nécessiteront notamment l'augmentation des capacités d'accueil scolaire et périscolaires notamment : UNANIMITE
- 7) Attribution du Marché de vidéo-protection** : La préfecture conditionne l'allocation des subventions de financement des équipements de vidéo-protection à la décision d'attribution du marché. La commission d'attribution ayant procédé à l'examen des différentes propositions de plusieurs prestataires, il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer les pièces du marché avec la société S3R dès réception de l'accord de toutes les subventions : UNANIMITE
- 8) Retrait du SIFM de la commune de Fresnes sur Marne** : Comme dans le point 2 du présent conseil, la commune de Fresnes a été amenée à modifier le libellé de sa précédente décision de retrait que notre Conseil avait approuvé. Il est donc demandé au Conseil de renouveler son accord sur le texte amendé en conséquence : UNANIMITE
- 9) Questions diverses** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de notre plainte conjointe avec la SNCF et le Conseil départemental le tribunal a décidé de leur expulsion.
- Une première exécution de cette décision est effective, et pour éviter une nouvelle implantation, M. le Maire a obtenu que plusieurs semi-remorques de terre végétale y soient déposées pour en interdire l'accès. Une deuxième vague de départs est programmée.
- M. le maire informe le conseil qu'il a du refuser l'inscription illégale de 3 enfants dont les parents sont en fait domiciliés à Claye, et qu'ils avaient dits être sur Messy.
- Il informe par ailleurs le Conseil qu'outre la décision de rétablir la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qu'elle avait supprimée depuis 3 ans, conséquence de la décision du précédent gouvernement de rattacher 17 communes , génératrices de fortes rentrées fiscales émanant des entreprises, sur le Val d'Oise, la Communauté de Commune de Plaines et monts de France a été contrainte par l'Etat de mettre en place une nouvelle taxe de 15 Euros par habitant au titre de la GEMAPI qui transfère aux communautés de communes, la responsabilité de la gestion des réseaux hydrauliques.
- Enfin le conseil est informé des retards du projet d'aménagement du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos le conseil à 21h40.